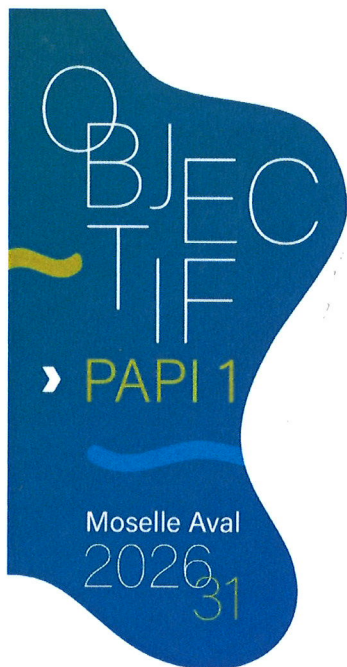




Monsieur François HENRION
Président
Syndicat Mixte Moselle Aval
CS 30353
1 place du Parlement
57011 METZ Cedex 1

Metz, le 2 juillet 2025

Objet : PAPI 1 du bassin versant de la Moselle aval 2026 - 2031 – Lettre d'intention

Monsieur le Président,

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du bassin versant de la Moselle aval 2026 – 2031, animé et porté par le Syndicat Mixte Moselle Aval, permettra, une fois labellisé, de promouvoir une gestion intégrée, cohérente et concertée des risques d'inondation. Il a également vocation à servir des réflexions et des actions concrètes pour permettre aux territoires de mieux appréhender la nature et l'ampleur des aléas, et de mieux se préparer aux risques d'inondation qu'ils génèrent.

La démarche PAPI répond aux objectifs d'amélioration et de partage des connaissances, tout en favorisant la mise en œuvre d'actions de prévention des inondations. De plus, le PAPI facilitera la mobilisation de financements pour mener à bien la centaine d'actions qu'il intègre, portées par une large pluralité de maîtres d'ouvrage. Dans ce contexte, le Syndicat Mixte Moselle Amont souhaite saisir l'opportunité de se faire partie prenante du PAPI en participant à la réalisation d'une action dont la mise en œuvre servira les objectifs ici décrits.

Ainsi, le Syndicat Mixte Moselle Amont se joindra à l'EPTB Meurthe-Madon et au Syndicat Mixte Moselle Aval pour contribuer à la réalisation de l'action suivante dans le cadre du PAPI 1 du bassin versant de la Moselle aval :

Action	Intitulé	Montant estimatif*	Subvention (FPRNM / FEDER/ Région Grand Est, Agence de l'Eau)		
			Sur HT/TTC**	Taux et montant prévisionnels des subventions	
1.1	Réaliser la modélisation hydraulique de la Moselle française	600 000 €	TTC	80%	480 000 €

* Les axes 1 à 5 sont indiqués en TTC et les axes 6 et 7 sont indiqués en HT et en TTC, étant donné que les modalités de financement diffèrent selon les axes

** Des actions identifiées en HT pourront être éligibles au FCTVA, lequel sera récupérable

Dans ce cadre, le Syndicat Mixte Moselle Amont donne son accord de principe pour participer à cette démarche et mettre en œuvre les moyens nécessaires pour porter l'action qui lui est attribuée, sous réserve de la labellisation du PAPI 1 du bassin versant de la Moselle aval par les instances nationales et d'approbation par notre assemblée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma meilleure considération.

Le Président,

Dominique ANDRÈS

